



**MUNICIPALITÉ DE ST-GEORGES DE CLARENCEVILLE**

**4 septembre 2018**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de St-Georges de Clarenceville et, tenue à la salle municipale, de l'hôtel de ville, de l'hôtel de ville, ce **4<sup>e</sup> jour du mois septembre**, à 20h00 sous la présidence du maire, madame Renée Rouleau

**Sont présents :**

Siège no 1. M. Gerald Grenon

Siège no 2. M. Serge Beaudoin

Siège no 3. Mme Karine Beaudin

Siège no 4. M. Chad Whittaker

Siège no 5. Mme Lyne Côté

Siège no 6. M. David Adams

Est également présent M. Paul Langlois à titre de greffier et directeur général par intérim

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame le maire, Renée Rouleau ouvre la séance à **20h10** et souhaite la bienvenue aux conseillers présents et à l'auditoire

**2018-09 2- CONSTATATION DU QUORUM**

Madame le maire, Renée Rouleau constate que le quorum est atteint.

**2018-106 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 4 septembre 2018
4. Adoption des procès-verbaux de l'assemblée du 7 août 2018
5. Dépôt de document ou de correspondance
  - Dépôt du PV de la réunion des bénévoles de la Bibliothèque

**ADMINISTRATION -----**

6. Avis de motion – d'un règlement sur vente et la consommation de cannabis
7. Avis de motion – d'un règlement de gestion contractuelle
8. Adoption du premier projet de règlement 2018 – 616 portant sur la gestion contractuelle de la Municipalité
9. Octroi d'un contrat à SM Environnement

**URBANISME -----**

- 10 Projet de règlement numéro 430-03 modifiant le règlement 430 afin de modifier les dispositions relatives aux constructions semi-circulaire en polymère

## **LOISIRS-CULTURE ET COMMUNAUTAIRE -----**

11. Ouverture et diffusion publique d'un offre d'emploi aux loisirs

## **SECURITÉ - INCENDIE**

12. Acquisition d'un véhicule ambulancier

## **TRÉSORERIE ET FINANCES -----**

13. Paiement de Techroc

14. Paiement consultant SM

15. Autorisation de dépenses – Consultations des Parcs

16. Paiement Mix Air

17. Les comptes à payer

18. INFO – suivi du budget

19. Affaires nouvelles

20. Rapport des conseillers

21. Période de questions des citoyens à la présidente du conseil

22. Levée de la séance

---

**2018-09-169**      **3 - IL EST PROPOSÉ** par **monsieur Gerald Grenon** et secondé par **madame Lyne Côté** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.  
*Adoption unanime*

**2018-09-170**      **4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AOÛT**

**Il est donc proposé** par **madame Karine Beaudin** et secondé par **monsieur Serge Beaudoin** et résolu que le procès-verbal du 7 août 2018 soient adoptés tel déposé et lu.  
*Adoption unanime*

**2018-09-**      **5- DÉPÔT DE DOCUMENT OU DE CORRESPONDANCE**

- PV de la réunion des bénévoles de la Bibliothèque municipale

## **ADMINISTRATION -----**

**2018-09- 170**      **6- AVIS DE MOTION-REGELEMENT SUR LA VENTE ET LA CONSOMMATION DE CANNABIS**

**Avis de motion** est donné par **monsieur Chad Whittaker** qu'à une prochaine séance du conseil municipal, sera adoptée un règlement portant sur la vente et la consommation de cannabis et ses produits dérivés sur le territoire de la Municipalité tel que requis par le gouvernement du Québec  
*Adoption unanime*

2018 – 09-171

**7- AVIS DE MOTION – D’UN RÈGLEMENT PORTANT SUR LA  
GESTION CONTRACTUELLE**

**Avis de motion** est donné par **monsieur Gérald Grenon** qu'à une prochaine séance du conseil municipal, sera adoptée un règlement portant sur les règles d'appels d'offres et de la gestion des contrats qui seront conclus par la Municipalité

*Adoption unanime*

2018 – 09- 172

**8 – ADOPTION DU PREMIER PROJET DE  
RÈGLEMENT 2018-616 SUR LES RÈGLES DE GESTION  
CONTRACTUELLE À ST-GEORGES DE  
CLARENCEVILLE**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a adopté une politique de gestion contractuelle en 2012

**CONSIDÉRANT** l'obligation par le gouvernement du Québec depuis 2017 d'adopter un règlement portant sur la gestion de tous les contrats qui doivent être élaborés par la municipalité, soit un règlement sur la gestion contractuelle

**CONSIDÉRANT** que le futur règlement doit définir l'ensemble des obligations de la Municipalité dans le cadre de l'émission de contrats et d'appels d'offres pour des travaux, ou pour l'obtention de services professionnels et pour l'acquisition de biens

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par **monsieur Gerald Grenon** et appuyé par **madame Lyne Côté** que le conseil dépose le projet de règlement pour fins de consultation, mandate la direction générale de rédiger un avis public à cette fin avec l'objectif d'une adoption du règlement lors d'une séance prochaine du conseil municipal:

*Adoption unanime*

*Avis de motion : 4 septembre*

*Adoption du premier projet de règlement 2018-616 : 4 septembre 2018*

*Adoption : \_\_\_\_\_ 2018*

***Le document constituant le premier projet de règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité de St-Georges de Clarenceville sera disponible à compter jeudi le 6 septembre a des fins de consultations.***

2018 – 09 - 173

**9 – OCTROI CONTRAT À SM ENVIRONNEMENT**

**Considérant** la demande du MDDELCC (Ministère de l'environnement), de compléter l'étude des sites hors du périmètre urbain du projet de réalisation du réseau d'aqueduc au Village

**Considérant que** cette étude est nécessaire pour élaborer les plans et devis requis pour la réalisation du Projet

**Considérant que** SM environnement a la demande de la Municipalité a transmis une offre de service

**Considérant que** la firme SM a réalisé les études sur les sites à l'intérieur du périmètre urbain du Projet

**Considérant que** l'offre de service représente un montant de mille neuf cent dollars 1900\$ Avant les taxes applicables

**En conséquence** il est proposé par **madame Karine Beaudin** et appuyé par **monsieur David Adams** que le conseil octroi le contrat tel que transmis et qui représente un montant de mille neuf cent dollars (1900\$) avant les taxes applicables.

*Adoption unanime*

## **URBANISME** -----

2018- 09 - 174            **10 - ADOPTION DE RÈGLEMENT NUMÉRO 430-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 430 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS SEMI-CIRCULAIRE EN POLYMÈRE**

**ATTENDU QU'**une demande a été déposée à la municipalité pour construire un bâtiment de type «Méga-Dôme» dans une zone agricole ;

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage numéro 428 autorise, en zone agricole, les structures métalliques semi-circulaires ;

**ATTENDU QUE** le polymère ne fait pas partie des matériaux de parement extérieur autorisés en vertu du règlement de construction numéro 430 ;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été déposé par la Municipalité lors d'une séance du conseil

**ATTENDU QU'UN** premier projet de règlement a été déposé et adopté

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **monsieur Gérald Grenon** et appuyé par **madame Karine Beaudin**, et résolu d'adopter le règlement numéro 430-03 modifiant le règlement de construction numéro 430, lequel statue comme suit :

*Adoption unanime*

### **PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

Le présent règlement s'intitule projet de règlement numéro 430-03 modifiant le règlement de construction numéro 430 afin de modifier les dispositions relatives aux constructions semi-circulaire en polymère.

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

### **PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT**

L'article 22 est modifié et s'énonce comme suit :

#### **Matériaux de parement extérieur**

Les matériaux de parement extérieur autorisés sont les suivants, à savoir:

- 1° le bois peint, teint, vernis ou autrement traité, à l'exception du contreplaqué et des panneaux d'agglomérés;
  - 2° la tôle émaillée ou peinte;
  - 3° le clin de vinyle;
  - 4° le clin de fibres pressées pré peint;
  - 5° la brique, la pierre, le stuc, le crépi et les blocs de béton architecturaux (non structuraux);
  - 6° le bardeau de cèdre naturel ou traité.
  - 7° le polymère
- Le revêtement extérieur doit être installé sur toutes les faces du bâtiment dans les douze (12) mois suivant l'émission du permis.
- Le règlement de zonage peut restreindre les types de revêtements autorisés par zone.

### **PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES**

Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de construction 430, à ses amendements et aux plans en faisant partie.

Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

### **LOISIRS, CULTURE ET LE COMMUNAUTAIRE** -----

2018- 09 - 175

#### **11 - OUVERTURE ET DIFFUSION PUBLIQUE D'UN OFFRE D'EMPLOI AUX LOISIRS A DURÉE DÉTERMINÉE**

**Considérant qu'il** y a absence de toute coordination des activités communautaires de loisirs par la Municipalité

**Considérant** la nécessité d'avoir un coordonnateur pour les événements culturels, communautaires et de loisirs qui se dérouleront à l'automne, dont pour les événements de l'halloween, du salon des artisans et des festivités de la saison des fêtes

**Considérant** la volonté du conseil de respecter la capacité budgétaire de la Municipalité et de pouvoir offrir un service de coordination pour les activités de l'automne

**Considérant que** cet embauche est temporaire soit jusqu'à la fin de l'année 2018.

**En conséquence** il est proposé par et appuyé par **madame Karine Beaudin** et appuyé par **monsieur David Adams** que le conseil mandate la direction générale de diffuser un offre d'emploi pour combler une absence de coordination dans les secteurs du loisir et du communautaire sur une base temporaire et à titre de contractuel.

***Adoption unanime***

**SECURITÉ – INCENDIE** -----

**2018-08-175      12 - ACQUISITION D'UN VEHICULE AMBULANCIER**

**Considérant** la nécessité de remplacer le véhicule qui sert aux activités d'urgence aux premiers répondants

**Considérant** les nombreuses recherches effectuées par le directeur des premiers répondants concernant l'acquisition d'un nouveau véhicule ambulancier

**Considérant** qu'un des soumissionnaires ciblé par l'appel d'offre sur invitation n'a déposé aucune offre de service

**Considérant** la résolution 2018-07-15 approuvant l'achat par la municipalité de Noyan du véhicule ciblé à un coût de quarante mille dollars. (40 000\$ can)

**Considérant** qu' il y a nécessité de modifier la résolution 2018-08-162

**En conséquence** il est proposé par **monsieur David Adams** et secondé par **monsieur Chad Whittaker** que le conseil autorise l'achat d'un véhicule ambulancier et son paiement de vingt -quatre mille dollars ( 24 000\$) en devise américaine, avant les frais et taxes applicables soit un montant que se chiffrera à près de quarante mille dollars 40 000\$ pour remplacer le véhicule actuel et que cette acquisition sera imputée au fonds général de la Municipalité dans le présent exercice financier 2018. ***Adoption unanime***

**TRESORERIE ET FINANCES** -----

**2018-09 - 176      13. PAIEMENT TECHROC**

**Considérant que** Techroc a complété les travaux du Chemin Wolfe-Ridge phase 1

**Considérant que** les certificats de fin de travaux ont été émis par les professionnels au dossier

**Considérant que** les professionnels au dossier soit Les consultants SM recommande le dernier paiement de vingt mille neuf cent quatre-vingt-douze et quarante-huit cents (20 922.48\$)

**En conséquence** il est proposé **par monsieur David Adams** et appuyé **par monsieur Chad Whittaker** que le conseil autorise le paiement de vingt mille neuf cent quatre-vingt-douze et quarante-huit cents (20 922.48\$), avant les taxes applicables tel que recommandé par la firme Les Consultants SM.

***Adoption unanime***

**2018-09 - 176      14- PAIEMENT LES CONSULTANTS SM INC.**

**Considérant** l'autorisation accordée par la direction générale le 27 février 2018 pour l'assistance de madame Claudia Paré, urbaniste , de les Consultants SM inc pour assistance dans une modification de permis et d'émission d'un certificat

**Considérant que** les services ont été fournis dans la semaine du 21 mars 2018

**En conséquence** il est proposé par **monsieur Serge Beaudoin** et appuyé par **monsieur Chad Whittaker** que le conseil autorise le paiement de sept cent dollars (700\$) avant les taxes applicables tel que facturé par la firme Les Consultants SM inc. le 17 août 2018.

*Adoption unanime*

2018-09 - 177

**15- AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LES  
CONSULTATIONS SUR L'AVENIR DES PARCS.**

**Considérant que** deux consultations ont été planifiées sur l'avenir de nos parcs soient : une première de deux jours dans le cadre du Clarfest et une seconde au parc Bergevin;

**Considérant que** la production des affiches ont été réalisées, qu'une troisième affiche sera nécessaire pour la deuxième consultation;

**Considérant** les frais afférent pour les deux consultations;

**Considérant que** deux consultations ont été planifiées sur l'avenir de nos parcs soient : une première de deux jours dans le cadre du Clarfest et une seconde au parc Bergevin

**En conséquence** il est proposé par **madame Lyne Côté** et appuyé par **madame Karine Beaudin** que le conseil autorise une dépenses maximale de huit cent dollars ( 800\$) pour tenir les deux consultations

*Adoption unanime*

2018-09 - 178

**16- PAIEMENT MIX AIR**

**Considérant** l'installation d'une thermo pompe à l'hôtel de ville, comprenant les équipements connexes

**Considérant que** les travaux ont été réalisés

**Considérant qu'**une facture a été présenté par la Firme Mix Air de St-Jean sur Richelieu de quatre mille neuf cent dollars ( 4 900\$ ) avant les taxes applicables

En conséquence il est proposé par **monsieur Gerald Grenon** et appuyé par **monsieur David Adams** que le conseil autorise le paiement de quatre mille neuf cent dollars ( 4 900\$ ) avant les taxes applicables tel que présenté par Mix Air le 4 juin 2018

*Adoption unanime*

2018- 09 - 179

**17 - ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par **monsieur David Adams** et appuyé par **monsieur Gérald Grenon** et résolu que les comptes à payer au 31 août 2018 au montant **deux cent treize mille sept cent cinquante six dollars et cinquante-six cents** (213 756.56\$) soient approuvés pour paiement.

*Adoption unanime*

2018- 09

**18 - INFO; SUIVI DU BUDGET**

Le directeur général informe qu'un document portant sur le suivi mensuel du budget est en voie de réalisation pour le bénéfice des citoyens.

**2018- 09**                    **19 – AFFAIRES NOUVELES**  
**AUCUNE**

**2018- 09**                    **20 – RAPPORT DES CONSEILLERS**

Siege no 1. Gérald Grenon  
Siège no 2. Serge Beaudoin  
Siege no 3. Karine Beaudin  
Siège no 4. Chad Whittaker  
Siège no 5. Lyne Côté  
Siege no 6. David Adams  
Maire .        Renée Rouleau

**2018- 09**                    **21 – PÉRIODE DE QUESTIONS ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE  
L'ASSEMBLÉE**

**2018-09 – 180**            **22 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Il est proposé par madame Karine Beaudin que la séance soit levée. Il est 20h55**

---

Renée Rouleau maire  
St-Georges de Clarenceville

---

Paul Langlois, DG-par intérim  
St-Georges de Clarenceville